

COLMAR, LE 08 JANVIER 2026

CP - Inscription sur les listes électorales

L'année 2026 est marquée par les élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars. La Ville de Colmar attire l'attention de ses nouveaux habitants, ainsi que des électeurs ayant déménagé au sein de la commune, sur la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales ou de faire enregistrer leur changement d'adresse :

- Jusqu'au mercredi **4 février 2026** pour les démarches par Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>
- Ou jusqu'au vendredi **6 février 2026** en Mairie.

Et cela en produisant les documents suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de gaz, d'eau, d'électricité, ligne téléphone fixe, box/internet, attestation d'assurance habitation, bail locatif,...).

Par ailleurs, les électeurs ont désormais la possibilité de vérifier leur situation électorale et leur bureau de vote en ligne via le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Enfin, pour ceux qui souhaitent établir une procuration, la demande peut dorénavant se faire en toute simplicité, sur le site www.maprocuration.gouv.fr mais également de manière totalement dématérialisée à condition de disposer d'une identité numérique.

Contacts et renseignements :

Service état civil et élections

- Par téléphone : 03 68 09 03 37 ou 03 68 09 03 41
- À l'adresse elections2@colmar.fr

Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
Colmar.fr/espace-presse

colmar.fr